

EXTRAIT:

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, E. BAILLY, M. KRAFT (suppléante de T. PRIEUR), JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (9) : L. RABUSSIER mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS  
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
N. CASSAN-FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
M. MÉTAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY  
D. BOIREAU mandant a pour mandataire JP. CONTE  
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ

EXCUSES (13) : M. MONTASSIER, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, Y. ÉCALE, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) : rachat par Grand Châtellerault des parts sociales de la commune de Naintré**

*A l'issue de l'opération de recapitalisation de la Société d'Équipement du Poitou qui a été entreprise en 2016 pour parer aux difficultés qu'a connues la société, Grand Châtellerault possède à ce jour 97 416 actions sur un total de 1 758 145, soit 5,54 % des parts sociales. La valeur nominale de l'action s'établit désormais à 0,52 €, pour un capital s'élevant à 919 655 €.*

*Les communes de Naintré et de Parthenay ont décidé de se retirer de l'actionnariat de la S.E.P., et de céder leurs parts respectivement à Grand Châtellerault (soit 581 actions) et à Grand Poitiers (soit 930 actions).*

*La commune de Naintré par délibération n°17 du 23/06/2017 a décidé de céder ses parts à l'euro symbolique.*

*Il est proposé d'acquérir les 581 parts à l'euro symbolique détenues par la commune de Naintré. Le nombre d'administrateurs de Grand Châtellerault reste inchangé.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 3 du conseil communautaire du 27 juin 2016, portant modification de statut social de la S.E.P. et augmentation du capital social,

**VU** la délibération n° 117 du 23 juin 2016 de la commune de Naintré, actant de son retrait de l'actionnariat de la S.E.P., en cédant ses parts à l'euro symbolique,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**du 3 juillet 2017**

**n° 4**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** le pacte d'actionnaires signé en date du 16 décembre 2016,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique les 581 actions de la commune de Naintré dans la S.E.P., portant le nombre de parts sociales de Grand Châtellerault à 97 997,
- d'autoriser le Président, ou l'administrateur, à signer tout document relatif à cette transaction.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **6 JUIL 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

